



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports d'Île-de-France**

Paris, le

14 MARS 2025

Service Nature et Paysage  
Département Espaces et patrimoine naturels  
Affaire suivie par : Guillaume Charbonnier  
Courriel : guillaume.charbonnier@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 01 87 36 44 72 – 06 64 05 88 12

**SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES D'ÎLE-DE-FRANCE  
Note d'information à l'attention du public**

**CONCERTATION PREALABLE POUR L'ÉLABORATION DU SCHEMA REGIONAL DES  
CARRIÈRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

La déclaration d'intention pour informer le public sur les modalités retenues pour l'élaboration du schéma régional des carrières d'Île-de-France a eu lieu du 24 décembre 2024 au 24 février 2025, inclus.

Le 7 janvier 2025, France Nature Environnement (FNE) Île-de-France a exercé son droit d'initiative en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement pour demander que la concertation préalable du public soit placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CDNP) en tant qu'autorité administrative indépendante.

Il a été décidé que la concertation préalable serait engagée pour une durée de 2 mois, précédée d'une information au public d'une durée de 15 jours, publiée sur le site internet de la préfecture de région et par le biais d'un affichage dans les locaux de la préfecture.

1 - La présente note constitue l'information du public qui est averti, conformément à la déclaration d'intention, qu'il pourra communiquer ses observations et propositions sur la base d'un projet du schéma. Le contenu du schéma disponible comprend les documents cartographiques et le projet de rapport (documents A-F).

Le projet sera mis à disposition du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin 2025 inclus à l'adresse suivante et dans l'onglet Consultations sous dossier Documents constitutifs du SRC IDF (documents projets) :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-r1702.html>

Sera également mise en ligne une vidéo explicative à des fins pédagogiques.

2 - Durant cette période le public pourra transmettre ses avis par voie électronique en mentionnant comme sujet de l'email Concertation préalable du public SRC d'Île-de-France, à l'adresse suivante :

src-idf.den.snp.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

3 - Afin d'informer au mieux le public, et pour tenir compte de la demande de FNE, il a été convenu que FNE organise, soit sous le format d'un webinaire soit sous le format d'une réunion publique, un échange qui donnera la possibilité aux citoyens de s'exprimer devant les services de l'Etat en charge de l'élaboration du SRC. Une présentation pédagogique du SRC y sera faite par le service nature et paysages de la DRIEAT, et la publicité de cette réunion sera assurée via les réseaux de France Nature Environnement. La date et la modalité retenues pour celle-ci seront communiquées ultérieurement. De plus, conformément à l'article R. 121-21 le bilan et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation seront établis et publiés sur le site internet de la DRIEAT Île-de-France dans un délai n'excédant pas 3 mois après la clôture de la concertation.

A Paris, le 14 MARS 2025

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME